

L'VNZIESME TOME

D V

M E R C V R E

F R A N Ç O I S,

O V,

L'HISTOIRE DE  
NOSTRE TEMPS,

Sous le Regne du Tres-Chrestien Roy  
de France & de Nauarre,

L O V Y S X I I I.

*Contenant ce qui s'est passé en l'Année  
M. DC. XXV.*

*Et le commencement de l'Année  
M. DC. XXVI.*

*Insques à l'Edict de Paix qu'il a pleu àudit sieur Roy  
donner à ses subjets de la Religion pretenduë  
reformee. Publié en Parlement le  
6. Avril audit an.*

\* \* \*

A P A R I S,

Chez I E A N & E S T I E N N E R I C H E R, rue S. Iean  
de Latran, à l'Arbre Verdoyant : Et au  
Palais sur le Perron Royal.

---

M. DC. XXVI.

A V E C P R I V I L E G E D U R O Y.



*Ce qui se disoit de la Legation du Cardinal Barberin en France.*

850

Mort de son oncle Magalotti. Ses facultez surcizes iusques à ce qu'il les eust fait reformer. Les François mal traittez dans Rome par la Soldatesque du Pape, cependant qu'on rendoit en France des honneurs nompareils audit sieur Legat, lequel dit sa premiere Messe à Fontainebleau le iour de

M. DC. XXV.

la My Aoust Son depart de la Cour pour s'en retourner à Rome.

*Resolution du Roy en son Conseil sur le departement du dit sieur Legat.* 852

Ce que dit le Roy: M. le Chancelier dit, que les Propositions du Legat estoient dommageables à la France, & à la reputation du Roy. M. le Marechal de Schomberg, que le Legat & tous ceux qui estoient avec luy n'auoient aucune inclination à la Paix, & fauorisoient les entreprises d'Espagne. M. de Verdun premier President: M. le Cardinal de Richelieu, que le Legat n'a rien dit qu'à l'auantage d'Espagne: Quand les succez des armes des François sont fauorables on leur demande la Paix: s'ils ont de l'infortune on les mesprise. La reputation d'un grand Estat est preferable à toutes choses. Offres du Clergé de France au Roy de six cents mil escus par an.

auoient fait reüssir ce Mariage à vne si heureuse fin : & que luy à qui on auoit donné de la reputation dans le monde d'estre des plus entendus aux negociations, n'auoit peu faire venir à effect les propositions de l'alliance par mariage entre l'Infante sœur du Roy son Maistre, & ledit sieur Roy de la grande Bretagne. Il fut peu à Fontainebleau, & sans sejourner à Paris passa à Bruxelles.

Ce qui se  
disoit de la  
Legation du  
Cardinal  
Barberin.

Quant à M. le Legat, & de ce qu'on auoit escrit, Que sa legatiõ estoit pour empescher qu'il n'y eust rupture de paix entre le Roy de France & celuy d'Espagne, lesquels, si Dieu n'y mettoit la main, sembloiēt estre sur le point de diuiser la Chrestienté en deux aussi dangereux partis qui se fussent oncques veus ; Il s'est veu des imprimez qui en parlent tout autrement.

Mort de  
Magaloti  
oncle du  
Legat.

Magaloti oncle maternel dudit sieur Legat, & qui auoit la principale charge de ceste legatiõ, ne fut plustost arriué à Paris, qu'il deceda à l'hostel de Clugny au logis du Nonce resident en la Cour de France.

Les facultez  
du Legat  
empeschees  
iusques à  
ce qu'il les  
eust fait re-  
former.

Les Facultez dudit sieur Legat estans presentees au Parlemēt pour y estre enregistree, cõme on eust veu à la lecture d'icelles qu'on n'auoit mis aux Dignitez de l'enuoy que Louys Roy de France, il luy fut enjoinct de les faire reformer, & y faire mettre Roy de France & de Nauarre. Plusieurs commēcerent lors fort à douter que ceste legation se fist de par le Pere commun des Chrestiens, puis que le tiltre de Roy de Nauarre auoit esté oublié à dessein, & ce en faueur d'Espagne : Cela fut cause de plusieurs escrits

sur l'interdiction de la Nauarre jadis fulminee par Iulles II. & sur l'vsurpation que les Roys d'Espagne en auoient faite.

Aussi on manda de Rome le 15. Iuin que les François y auoient esté furieusement persecutez par des soldats que l'on y auoit appellez au nombre de sept à huit mil : qu'on les auoit courus comme Loups-garous, tué ce que l'on en auoit rencontré (quoy que le mal n'eust tombé que sur quelques pauures seruiteurs ou artisans) avec des paroles plus facheuses que les coups. Et de tout cela que l'on n'auoit aucune esperance d'en tirer iustice: Au contraire, que le Gouverneur de Rome qui estoit Gennois, se publiant a l'ouuert ennemy de la France, tenoit trois Gentils-hommes François dans les cachots, sçauoir le sieur de Marimont du pays de Mets, l'autre le Cheualier de Rosnay Normand, & le troisieme le nepueu du sieur des Yuteaux de Caën. La soldatesque en toutes ces violences s'est targuee de l'authorité de sa Saincteté: Ainsi les François estoient mal traitez à Rome, cependant qu'en France on receuoit à cœur ouuert M. le Legat, & que le Roy luy rendoit des honneurs non pareils.

Ledit sieur Legat dit sa premiere Messe à Fontainebleau le iour de la Nostre Dame de la My-Aoust: ce qui se fit avec peu de ceremonie; mais il y auoit fort bonne Musique: Le Roy & les deux Roynes allerent à la Communion: Monsieur, & Monsieur le Comre de Soissons tenoient la seruiette: & apres le Roy & les

Les François mal traitez dās Rome par la soldatesque du Pape.

M. le Legat dit sa premiere Messe à Fontainebleau le iour de la N. D. de la My-Aoust.

Royne, Monsieur alla à la Communion: & puis toutes les Princesses, Dames, & les filles des Reynes. Apres la Messe il communia plusieurs personnes de toutes qualitez. Le 19. du dit mois d'Aoust il disna avec le Roy, & partit de Fontainebleau le lendemain que les nouvelles arriuerēt au Roy de la victoire que son armee nauale auoit obtenuē sur celle du sieur de Soubise & Rebelles Refformez. Il se dit beaucoup de choses sur son depart, Voicy la resolution que le Roy prit en son Conseil sur iceluy comme elle a esté imprimée.

Resolution  
du Roy en  
son Conseil  
sur le de-  
partement  
du Legat.

MONSIEUR, Ce qui s'est passé ce iour d'huy en l'Assemblée que le Roy a conuoquée, merite de vous estre representé de viuc voix, par quelque personne bien disante, neantmoins i'victay de la liberté qu'il vous a pleu me donner pour vous rescrire ce que i'y ay remarqué.

Apres que le Roy a tenu son Conseil chez la Reyne sa mere, leurs Majestez sont allez en la salle en Oualle, suiuis de Monsieur, des Princes, Ducs, Mareschaux de France, & autres grands Seigneurs, quatre Cardinaux, deux Pairs Ecclesiastiques, & quelques Archeuesques Deputez du Clergé y sont arriuez apres: On auoit fait entrer auant tous les Officiers des Cours Souueraines mandez par sa Majesté. Il y auoit deux chaires où le Roy & la Royne se sont assis, toute la compagnie estant debout les a enuironnez sans garder aucun rang.

Ce que dit  
le Roy.

Le Roy a dit qu'il auoit fait ceste conuocation pour deliberer aux affaires de son Estat, suiuant la proposition qui en seroit faite par

Monſieur le Chancelier ;

Qui a premierement parlé De l'Alliance cy-  
deuant faite par le defunct Roy avec les Gri-  
ſons: Représenté tres-dignement par l'ordre  
des dattes, tous les traictez qui auoient esté pro-  
posez & conclus pour la Valteline tant à Rome  
qu'en Espagne, comme tous ceux qui y ont esté  
employez de part & d'autre, & fait voir claire-  
ment que l'Espagnol n'y auoit iamais procedé  
que de mauuaise foy; Que les forts de la Valte-  
line ayans esté mis en depost & sous la garde du  
Pape, le temps estant escheu, on n'auroit tenu  
aucun compte d'executer les conditions aupa-  
rauant promises, ce qui auroit occasionné d'en-  
uoyer Monsieur le Marquis de Cœuvres faire  
les expeditions qui ont si heureusement reüssi:  
Que pour arrester le progres des armes du Roy,  
& fauoriser les vsurpations de l'Espagnol, le  
Pape auroit resolu d'enuoyer Legat en France  
Monsieur le Cardinal Barberin sous pretexte  
de negotier vne bonne paix: Que le Roy en  
ayant eü cognoissance, manda à son Ambassa-  
deur d'empescher ce voyage: mais voyant que  
le Pape continuoit à sa volonté, sa Majesté y  
auroit consenty, & fait comme tout le monde  
a veu vn tres-gratieux accueil & fauorable trai-  
ctement à Monsieur le Legat, duquel on n'a ia-  
mais entendu aucune proposition que tres-  
dommageable à la France, & à la reputation du  
Roy, n'ayât mesme voulu entrer en aucune sor-  
te de traicté, si le Roy ne faisoit premierement  
remettre les forts de la Valreline en la garde du  
Pape: demandant en outre pour condition tres-

M. d'Hali-  
gre Chan-  
celier.

Les propo-  
sitions du  
Legat dom-  
mageables  
à la France  
& à la repu-  
tation du  
Roy.

expresse que les Grisons fussent priuez de la souueraineté qu'ils ont sur la Valteline : Que la Majesté n'ayant esté conseillée pour son honneur & bien de son Estat d'accorder ces deux conditions, Monsieur le Legat se seroit voulu retirer sans vouloir attendre la resolution de ceste Assemblée, laquelle la Majesté auroit conuoquée pour deliberer sur l'importance de ses conditions, & donner aduis au Roy de ce qu'il doit faire en ceste occasion, Monsieur le Legat ayant promis d'attendre de ses nouvelles vers Auignon : Que la Majesté ne desiroit luy en faire entendre autres que la resolution de ceste compagnie, conuiant chacun d'en dire son aduis avec liberté, & d'escouter celuy de Monsieur le Marechal de Schomberg,

Qui a dit n'auoir rien à adjoûter à ce qu'auoit représenté Monsieur le Chancelier, sinon, Qu'ayant conféré particulièrement plusieurs fois par commandement du Roy avec Monsieur le Legat, il n'auoit cogneu en luy, ny en aucun de ceux qui l'accompagnoient, aucune bonne inclination à la paix; au contraire vn dessein tres apparent à fauoriser les entreprises de l'Espagnol au prejudice de la reputation de ceste Couronne & de ses Alliez: Que les deux conditions sur lesquelles il s'est departy le tesmoignent assez; Qu'il seroit aussi honteux au Roy de les accorder, que dommageable aux Grisons de les souffrir: Et qu'il valloit beaucoup mieux se resouldre à la guerre: à quoy il a conclu par des raisons, & avec vne façon du tout conuenable à la grandeur de son courage.

M. le Marechal de Schomberg.

Le Legat & tous ceux qui estoient avec luy n'auoient aucune inclination à la Paix, & fauorisoient les entreprises d'Espagne.

Monſieur le Premier Preſident pour tous les Officiers des Cours Souueraines a dit ſeulement, Que le Roy auoit eſleu de ſi dignes Miniſtres que tous leurs aduis & reſolutions ſeront louées, approuuées, & ſuiuies de tous ſes bons ſubjets.

M. de Ver-  
dun Pre-  
mier Preſi-  
dent.

Quelque temps apres Monſieur le Cardinal de Richelieu, qui s'eſtoit tenu vn peu à quartier, s'eſt approché du Roy, & a parlé à la recommandation de la Paix en peu de paroles avec vne parfaite eloquence, mais il a dit, Qu'il faudroit qu'elle ſe fiſt fauorablement pour le Roy, & vtilement pour le Royaume: Que toute la negotiation de Monſieur le Legat auoit teſmoigné vn deſſein du tout contraire de la part du Pape: Qu'il n'auoit rien fait, propoſé, n'y dit qu'à l'aduantage de l'Eſpagnol, ſe reglant touſiours ſur ce qui arriuoit en Italie: Que lors que les ſuccez nous eſtoient fauorables, ils nous demandoient la paix, neantmoins avec des conditions honteuſes: & ſi quelque bonne fortune leur euſt ſuruenuë, ils nous euſſent meſpriſez d'effect & de paroles: Qu'on pourroit alleguer trois conſiderations pour ne point faire la guerre, ſçauoir la diſſipation d'vne bonne partie de nos troupes en Italie, qu'on ne pourroit ſans recourir aux moyens extraordinaires, fournir à vne deſpenſe conuenable à l'entretienement de ceſte guerre: & encor la rebellion de ceux de la Religion: A quoy on pourroit reſpondre avec vne raiſon generale, qui nous apprend que la reputation d'vn grand

M. le Car-  
dinal de  
Richelieu.

Le Legat  
n'a rien dit  
qu'à l'aduā-  
tage d'Ef-  
pagne.

Quand les  
ſuccez des  
armes des  
François  
ſont fauor-  
ables on  
leur demā-  
de la paix,  
ſ'ils ont de  
l'infortune  
on les meſ-  
priſe.

Reſponſes  
aux trois  
conſidera-  
tions, alle-  
gues, pour  
ne point  
faire la  
guerre.

La reputation d'un grand Estat est preferable à toutes choses.

Estat est preferable à toutes choses, & que tous les hommes, & tout l'or du monde ne nous seruiroit aucunement si nous ne conseruions nostre Reputation, laquelle estant blessée, nos vies & nos biens seront exposez en proye à l'estranger: Que le Roy fait des receuës qui rendront son armee tres puissante & tres redoutable: Que les Surintendans ont assureé au Roy qu'il y a fonds suffisant pour quatre monstres entieres sans aucunement toucher au courant: Et que s'il faut venir à quelque moyen extraordinaire, les Compagnies & les bons sujets du Roy ne voudront rien espargner pour vn si bon sujet. Quant aux Huguenots ceste signalée victoire que le Roy auoit obtenu sur eux, les auoit mis si bas qu'ils ne scauroient plus subsister, & que l'offre de six cents mil escus par an que fait le Clergé pour entierement les subiuguer, fera conseruer les finances du Roy pour seruir à la guerre estrangere, à laquelle il a conclu avec tant d'eloquence & de bonne grace que tout le monde en estoit rauy.

Offres du Clergé de six cets mil escus par an.

M. le Cardinal de Sourdis.

Monsieur le Cardinal de Sourdis a proposé comme en propos familier la Trefue & Suspension d'armes, alleguant l'incommodité de la saison où l'on alloit entrer; mais peu de personnes l'ont escouté.

M. le Cardinal de la Vallette.

Monsieur le Cardinal de la Vallette a rendu tesmoignage de ce qu'il a veu estant à Rome touchant la Valteline.

M. le Marechal de Bassompierre.

Monsieur de Bassompierre a parlé de ce qu'il a veu & negocié en Espagne, aussi Monsieur le Chancelier ne l'auoit oublié en son rapport.

Le Roy a dit, Qu'il fera entendre la resolution de ceste Assemblée à Monsieur le Legat, & s'y cõformera entierement. Nul des autres a parlé, mais leur silence induiët vn adueu & vn consentement à ce qui a esté arresté.

Voilà ce qui s'est veu d'imprimé touchant la Legation du Cardinal Barberin, & du passage du Comte de Gondemar Ambassadeur extraordinaire d'Espagne.

Signl.<sup>n</sup> Top.<sup>n</sup>

Est. 8

Tab. 1

Núm. 17

MEMORIA  
PRIMO  
TOM. II

